

INFORMATIONS ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE RENTRÉE 2022-2023

1. Préambule

Cette rentrée 2022 s'annonce avec davantage de sérénité qui, nous l'espérons toutes et tous, perdurera afin de permettre à chacun d'être dans les conditions les plus à mêmes d'exercer pleinement le métier d'enseignant d'EPS. Nous ne pouvons que souligner la mobilisation collective, qui a permis de continuer à transmettre nos valeurs et contenus de formation, quelles que soient les contraintes des protocoles sanitaires au cours de ces années passées. L'inspection pédagogique régionale d'Éducation Physique et Sportive (EPS) a salué vos prises d'initiatives, les innovations menées par les équipes dans les établissements scolaires, qui constituent aujourd'hui un enrichissement de nos manières d'exercer le métier.

Nous joignons à cet envoi le cadre annuel et les adaptations prévues, si la situation pandémique évoluait. Nous resterons à votre disposition sur ces sujets ou saurons communiquer par notes d'informations, au besoin, auprès des chefs d'établissements, comme réalisé au cours des années précédentes.

Nous avons fait le choix pour cette rentrée 2022 de mettre à votre disposition un outil (vade-mecum), vous permettant de trouver rapidement les textes utiles à l'exercice du métier, sans pour autant être exhaustif. Notre souhait est de vous aider à trouver dans un document évolutif les références nécessaires à votre engagement professionnel.

Nous souhaitons également renforcer l'accompagnement des personnels et des équipes pédagogiques dans tous les domaines et renouer avec les rencontres des coordonnateurs disciplinaires au cours de réunions de rentrées, dont les dates vous parviendront prochainement. Envisagées comme des temps d'informations et d'échanges, elles représentent pour l'inspection pédagogique régionale un moment fort de dialogue, levier d'une cohésion professionnelle questionnée, partagée, innovante.

La circulaire de rentrée 2022, organisant notre feuille de route annuelle, souligne que la pratique régulière de l'activité physique par nos élèves est une condition de leur bonne santé, du dépassement de soi et de la cohésion de groupe. Nous pouvons nous féliciter que cette même circulaire pose également que « *l'éducation physique et sportive en constitue l'élément fondamental* ».

Nous souhaitons alors réaffirmer la dimension structurante, collective et opérationnelle du projet d'EPS et d'Association Sportive (AS), qui représentent le socle d'appui incontournable pour promouvoir d'autres organisations de nature sportive ou transversale. C'est bien à partir de ces projets débattus, actés, diffusés auprès des Chefs d'établissement que s'amplifient les talents et engagements individuels, créant ainsi une offre de formation lisible par les élèves et leurs parents pour l'EPS et l'AS, enrichie dans l'établissement, en fonction de la diversité des élèves et de leurs besoins, par d'autres projets ou dispositifs.

La discipline offre une multitude d'opportunités où chacun peut s'engager avec excellence et expertise, selon ses souhaits, à partir d'un socle commun élaboré, définissant les choix relevant de l'EPS et de l'AS dans l'établissement.

2. L'inspection pédagogique régionale d'éducation physique et sportive

Nous restons à votre disposition et pouvons être contactés aux adresses suivantes :

Patrick CHAVEY
patrick.chavey@ac-besancon.fr

Catherine DODANE
catherine.dodane@ac-besancon.fr

Nous serons accompagnés cette année par une équipe de professeurs d'EPS, chargés de missions auprès des IA-IPR et dont les noms et les missions spécifiques figurent dans l'annexe 1.
Ces professeurs sont autant de relais, dont l'aide est précieuse, qui nous accompagnent sur des sujets ciblés.

3. Des changements relatifs à la formation continue des enseignants : l'École Académique de Formation Continue (EAFC)

Concernant la formation continue, le programme académique de formation (PrAF) présentera cette année quelques nouveautés : en particulier, en plus des traditionnelles actions de formation ponctuelles, il sera possible de s'inscrire à des parcours permettant de développer, dans la durée et de manière plus approfondie, des compétences professionnelles sur des champs ciblés.

La présentation de l'offre sera accessible sur la page EAFC du site de l'académie à la fin du mois de septembre.

Elle sera organisée en cycles dont :

- Un cycle métier notamment « professeurs du second degré » centré sur les compétences de l'enseignant et dans lequel se trouveront les formations relevant des disciplines et spécialités .
- Et une série de cycles visant des questions professionnelles partagées sur des thématiques transversales. Un cycle spécifique présentera toutes les offres liées à la carrière (concours, certifications, mobilités...) et au développement personnel (bien-être, qualité de vie au travail, santé au travail, prévention des risques psycho-sociaux...).

Cette présentation vise à permettre une exploration plus facile et plus complète de l'offre par chacun. Par un système d'abonnement, vous pourrez sélectionner les formations qui vous intéressent et, ainsi, recevoir des informations vous permettant de vous inscrire à celles que vous retiendrez.

Néanmoins et avant cette mise en ligne sur la page de l'EAFC, l'application GAIA bleu (widget "GAIA indiv" accessible à partir du portail PRATIC) permet, comme par le passé, d'explorer l'offre par mots-clés et de procéder d'ores et déjà aux inscriptions individuelles.

Celles-ci ne seront plus limitées par des dates de campagne et il sera possible de s'inscrire tout au long de l'année. Le cas échéant, vos abonnements vous informeront des dates de mise en œuvre des modules et de la nécessité de vous inscrire aux formations auxquelles vous serez abonnés, lorsque vous ne l'aurez pas fait. Dès que l'offre sera publiée sur sa page, l'EAFC organisera, des webinaires et un parcours m@gistere vous accompagnant sur ces nouvelles procédures de consultation et d'inscription.

Vous retrouverez les informations concernant l'EPS dans le cadre du cycle métier « professeur du second degré ». A signaler également que les formations de secteurs seront maintenues.

4. Des changements relatifs à la formation initiale à l'INSPE et à l'accueil des professeurs fonctionnaires stagiaires.

Nous accueillons depuis plusieurs années un nombre important d'étudiants ou de professeurs stagiaires et souhaitons vivement remercier les collègues qui accompagnent la professionnalisation de nos futurs collègues en tant que tuteur, à chaque niveau du parcours.

Nous vous informons des modifications pour cette rentrée 2022 :

Concernant les étudiants à l'INSPE :

- Les étudiants en Master 1 MEEF EPS sont accueillis dans nos établissements scolaires en stage sous forme massée ou filée (lundi).
42 étudiants sont en cours d'affectation dans l'académie,
- Les étudiants en master 2 MEEF EPS peuvent être recrutés en tant que professeur contractuel alternant (six heures d'enseignement et animation d'association sportive au prorata le lundi, mardi, mercredi) ou bénéficier d'un stage d'observation et pratique accompagnée qui se déroule le lundi, mardi et mercredi pendant toute l'année scolaire (324h00/an).
Au cours de ces stages, l'étudiant s'attache à enrichir sa connaissance du système éducatif, du fonctionnement d'un EPLE et de la discipline, afin de se préparer aux épreuves du CAPEPS.

44 étudiants ont été accueillis dès la rentrée dans nos établissements scolaires.

Concernant les professeurs fonctionnaires stagiaires, lauréats des concours :

- Les professeurs ont d'ores et déjà rejoint leurs établissements. Selon leurs parcours antérieurs, ils peuvent être affectés sur un service de 20h00 par semaine dont 3 heures indivisibles forfaitaires d'AS ou à mi-temps sur un service de 7 à 8 heures hebdomadaires d'enseignement complété par 3 heures indivisibles d'AS durant l'année scolaire.
- Une formation est mise en œuvre de manière conjointe et concertée, sous l'autorité du recteur, par les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) et par les écoles académiques de la formation continue (E AFC), formation qui diffère selon leur quotité horaire.

23 nouveaux professeurs lauréats du concours du CAPEPS ont été accueillis.

5. Quelques repères de dates pour l'année scolaire 2022-2023

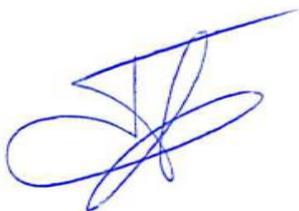
Jeudi 8 septembre 2022	Réunion de rentrée « préparation à l'agrégation interne »
Mercredi 21 septembre 2022	Journée Nationale du Sport Scolaire
Vendredi 30 septembre 2022	Réunion de rentrée « préparation au CAPEPS interne »
Samedi 1 octobre 2022	Date limite de retour des référentiels d'examens (nouveaux ou modifiés) à la commission académique de validation.
Jeudi 6 octobre 2022	Journée formation des professeurs tuteurs des professeurs fonctionnaires stagiaires
Mardi 11 octobre 2022	Ouverture EPSNET pour la saisie des protocoles d'évaluation
Début octobre 2022 (date à fixer)	Réunion des responsables de la formation de secteur
Jeudi 13 octobre 2022	Journée formation professeurs tuteurs Master MEEF 1
Vendredi 14 octobre 2022	Journée formation professeurs tuteurs Master MEEF 2
Jeudi 10 novembre 2022	Fin de saisie des protocoles d'examens fermeture d'EPSNET
Semaine du 7 au 10 novembre 2022	Session exceptionnelle d'examen en CAP ponctuel (Besançon)
Vendredi 18 novembre 2022	Commission académique lycée : validation des protocoles d'évaluation et validation des référentiels transmis à la commission académique
Jeudi 2 février 2023	Réunion des CTD EPS (examens)
Mardi 7 mars 2023	Journée formation professeurs tuteurs Master MEEF 1
Mardi 14 mars 2023 (après-midi)	Réunions présidents jurys examens EPS session 2023
Mercredi 22 mars 2023	Ouverture EPSNET saisie des notes aux examens
Mardi 16 mai 2023	Epreuves ponctuelles
Vendredi 26 mai 2023	Journée formation professeurs tuteurs Master MEEF 2
Vendredi 9 juin 2023	Fin de saisie des notes d'examens dans EPSNET
Vendredi 16 juin 2023	Commission académique d'harmonisation des notes examens

Pour toute information ou difficulté en EPS, les Chefs d'établissements et les enseignants d'EPS sous couvert de leur Chef d'établissement, prendront contact avec l'inspection pédagogique régionale :

- Par courriel, **systématiquement, aux deux adresses électroniques mentionnées plus haut.**
- Par courrier : Patrick CHAVEY et Catherine DODANE, 10 rue de la Convention, 25030 BESANCON Cedex.
- Par téléphone : 03 81 65 49 33.

Nous vous réaffirmons notre engagement à vos côtés, souhaitant pleinement fédérer nos énergies, soucieux que chacun.e s'épanouisse dans l'exercice de son métier, au service des progrès et du développement harmonieux de tous les élèves. Nous vous souhaitons une belle année scolaire.

Les IA-IPR d'EPS



Patrick CHAVEY



Catherine DODANE